

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Transports

Décision du 18 mars 2019
portant nomination des membres du comité technique spécial
de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

(Texte non paru au Journal officiel)

NOR : TRAT1906901S

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires,

Vu la décision du 5 février 2019 portant composition du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée comme membre suppléante au comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer en qualité de représentant du personnel :

Au titre de l'organisation FO :

Mme Célestine DOSSOU en remplacement de Mme Sylvie LAVEDRINE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 18 mars 2019

Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer

Marc PAPINUTTI